

30 novembre 2017

## Accompagner l'essor de la plaisance collaborative en Bretagne

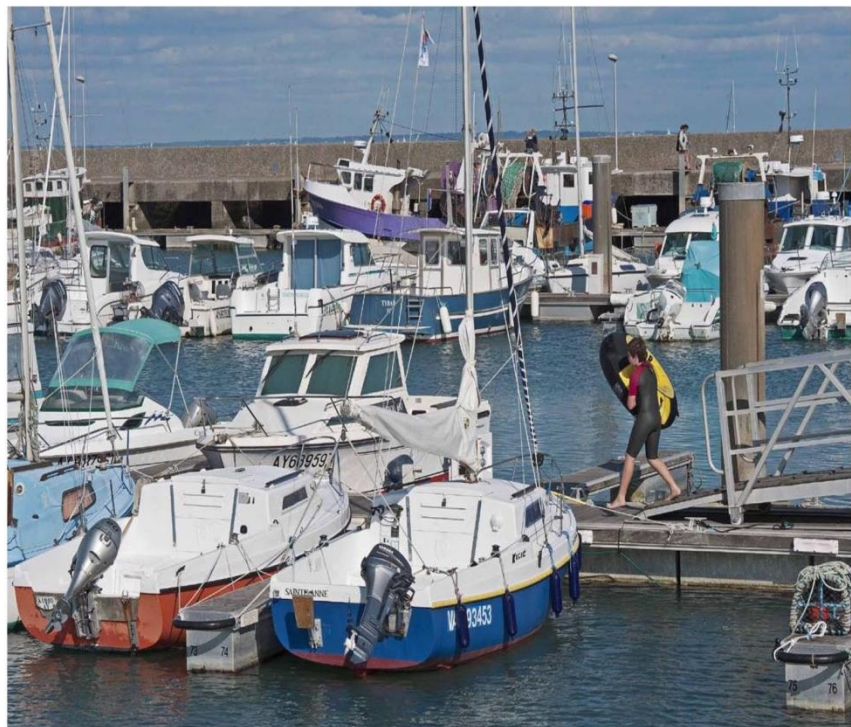
Pour dynamiser les concessions, les ports de plaisance comptent sur la création de nouveaux services clé en main.

**G**énéralisant 430 emplois directs équivalent temps plein et 135 emplois saisonniers pour un chiffre d'affaires cumulé de 57,8 millions d'euros, l'Association des ports de plaisance en Bretagne (APPB) regroupe 40 850 places de port, dont 28 840 places sur pontons, 10 890 places sur bouées et 2 300 places à terre.

« Nous sommes sortis d'une logique strictement gestionnaire des places de ports pour mieux appréhender les attentes des plaisanciers », explique Brieuc Morin, directeur de la Sellor, concessionnaire des ports de plaisance du pays de Lorient et secrétaire général de l'APPB, réseau qui regroupe 73 ports adhérents, un dans la Manche (Granville), quatre en Ile-et-Vilaine, dix-sept dans les Côtes-d'Armor, vingt dans le Finistère, vingt-quatre dans le Morbihan et sept en Loire-Atlantique.

### Des services clés en main

« Certains de nos membres ayant un bassin de navigation difficile, avec par exemple des problèmes d'accès ou encore



Les 73 ports de l'APPB ont accueilli 238 000 nuitées et près de 80 000 bateaux de passage en 2015. Ici à Quiberon.

un marnage important, ne peuvent plus se reposer sur une liste d'attente et se doivent d'attirer de nouveaux clients », rappelle Brieuc Morin.

Parmi les chantiers de l'APPB, un meilleur accompagnement des pratiques collaboratives s'impose comme une priorité pour dynamiser les ports. La création de services clés en main et sans contrainte, comme au Breizh boat

club à Lorient, s'impose comme une tendance lourde.

D'autre part, la situation contrastée entre les ports appelle de nouveaux modes de gouvernance. « Le regroupement des structures de gestion, comme la création d'un syndicat mixte en Cornouaille à la suite de la loi Notre, va dans le bon sens, reprend Brieuc Morin. Afin de minimiser l'empreinte environnementale de nos activités,

notamment à travers la question des dragages, nous devons penser de tout notre poids pour agir en concertation avec les autres usagers de l'espace maritime et gagner en attractivité. » Dans cette optique, l'obtention, en début d'année, par les équipements de la Sellor d'un label « ports propres » commence à être imitée ailleurs en Bretagne.

Bertrand TARDIVEAU